

# Dampierre en Graçay

2018



Imbry



Le Bois d'Olivet



La Mornetterie

Bulletin municipal n°17

## Le mot du maire

Un monde en crise,  
un monde qui se cherche,  
des individus qui luttent,  
des communes malmenées,  
incertaines de leur avenir  
et de celui de leurs citoyens.

A l'heure de Noël et du nouvel an,  
à l'heure des vœux, les meilleurs pour vous,  
Faisons un rêve : l'humanisme triomphe  
des valeurs de l'argent-roi  
et de la compétition sauvage.  
La solidarité l'emporte  
sur le repli sur soi, sur l'individualisme.  
La commune rassemble, unit.

Dans ce monde, on se parle avant de s'affronter,  
la haine a fait place au respect de l'autre,  
du voisin, de l'étranger.

La terre est notre bien commun.  
Développement durable, climat, ressources, environnement,  
transition énergétique, voilà le patrimoine de l'humanité.

Faisons un rêve pour que l'utopie d'aujourd'hui soit la réalité de demain.  
Et vive 2018, pour vous pleine de santé et de bonheur.



**La population officielle** de notre commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 268 habitants selon l'INSEE.

D'après les statistiques parues récemment dans la presse, nous sommes la seule commune de la Communauté Vierzon-Sologne-Berry à enregistrer un gain de population de 2010 à 2015, et ce au niveau de 9%.

## Etat-Civil

### DECES

Nous avons déploré en 2017 le décès de plusieurs anciens édiles municipaux :

- Roland VILLAIN, ancien maire, décédé le 16 janvier à l'âge de 93 ans.
- Jean-Paul COLLIN, ancien adjoint, décédé le 17 octobre à l'âge de 72 ans.
- Marcel LECLERC, ancien conseiller municipal, décédé le 20 juin à l'âge de 84 ans.  
Et Daniel GALLAIS, décédé le 8 septembre à l'âge de 62 ans.

### MARIAGE

Aude TADRIST et David BRANGER, le 16 septembre



### NAISSANCE

Emy DIAS, le 12 février.

## HOMMAGE A ROLAND VILLAIN



Je voudrais rendre un dernier hommage à Roland VILLAIN, qui fut d'abord conseiller municipal de 1959 à 1965, puis adjoint de 1965 à 1971, et enfin maire pendant quatre mandats, donc 24 ans, de 1971 à 1995.

Il a réalisé, avec son conseil, un lotissement au début des années 1980, équipement qui assure aujourd'hui la croissance démographique de la commune. On lui doit également une salle polyvalente, un réseau d'eau pluviale, l'hydraulique agricole. D'abord en tant qu'adjoint, puis en tant que maire, il a participé à l'adduction d'eau potable de la commune.

Homme droit, maire juste, dévoué, disponible, il a marqué la commune de son empreinte et il a gagné le respect de ses concitoyens.

Le maire, Henri LETOURNEAU

## ARRIVEES ET DEPARTS



### ARRIVEES

Melissa ANGIER, Johnny WILLOQUET et leur fille : 14, lotissement Les Vignes.

Virginie CHASSAGNE et ses enfants : 2, lotissement Les Vignes.

Fatima OUHSAIN, Daniel BENARD et leurs enfants : 17, Imbry

Ali AOUDACHE-PLOUGONVEN : 8, La Mornetterie.

Véronique SANSON : 12, route de Nohant.

MARINA ET ARIELTASHGIMOUT, Ariel et leurs enfants : 28, Le Bois d'Olivet.



### DEPARTS

Christine, Laurent BOUCHARD et leurs enfants : 8, lotissement Les Vignes.

Alexandra DA SILVA MACHADO et Nouare TAOUSSI : 2, lotissement Les Vignes.

Gaëlle MAROTTE, Thomas OLIVERO et leurs enfants : 14, lotissement Les Vignes.

Simone et Pierre PIE : 8, La Mornetterie.



## L'AVENIR de L'ECOLE

Notre école compte 17 élèves à l'heure actuelle et elle en aura entre 12 et 15 à la rentrée de septembre 2018.

Autant dire que si nous voulons éviter la fermeture, il faut se résoudre à un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). St Georges est intéressé, car ses effectifs baissent également. Nous avons eu plusieurs réunions entre élus, parents, enseignants des deux communes. Nous pensons que Saint-Georges pourrait recevoir les cycles 1 et 2 (deux classes) et Dampierre le cycle 3 (cours moyen, une classe).

La cantine s'effectuerait là où se trouvent les élèves dans la journée, sans retour à midi dans leur commune d'origine, ce qui simplifierait les transports scolaires.

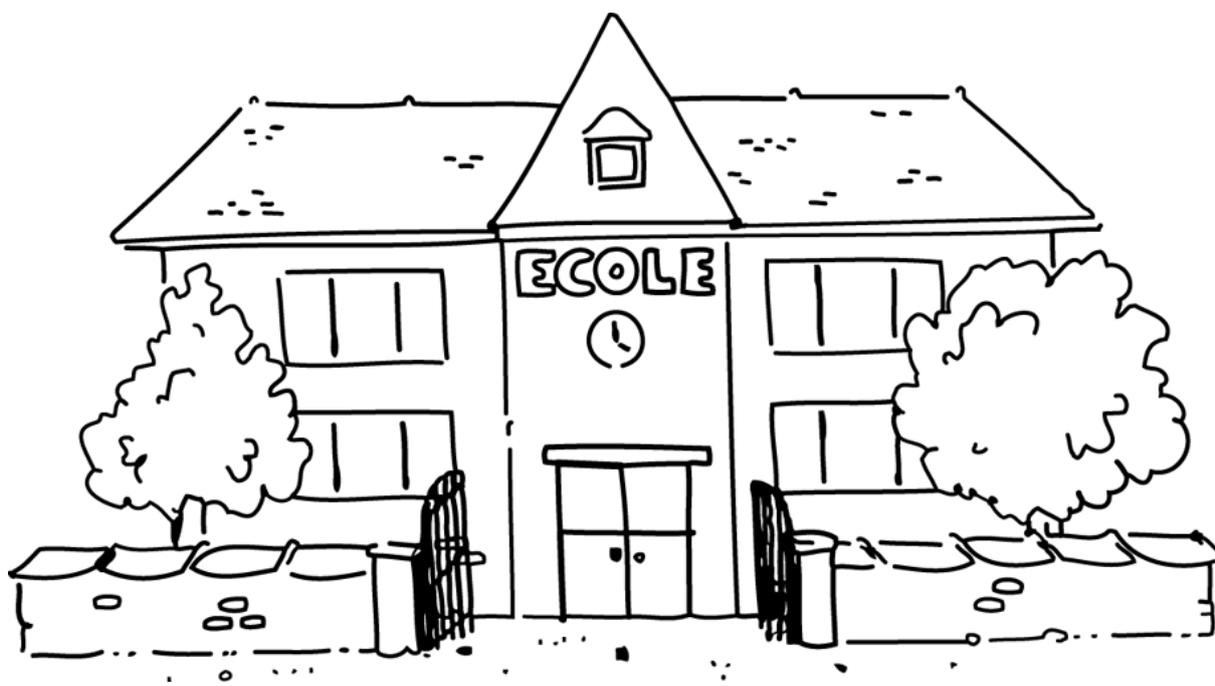
Nous souhaitons un retour à la semaine de quatre jours, avec ou sans activités périscolaires (plutôt sans).

La garderie du soir se ferait après retour dans la commune d'origine.

Nous avons pris contact avec le Conseil régional à propos des transports. D'après la conversation téléphonique que j'ai eue avec l'un des responsables de ce conseil, il s'avère que notre demande est prise au sérieux et que des personnes travaillent sur la question. Il me semble qu'un mini-car serait suffisant et pourrait circuler sur la route directe Saint-Georges-Dampierre.

Voilà l'état de nos réflexions, certainement améliorables.

Nous sommes en contact avec Madame l'Inspectrice de Vierzon et convoqués le 25 janvier à l'Inspection académique à Bourges.



# Les arsouilles

En 2017, nous avons organisé nos deux manifestations habituelles :



Le 25 février, la soirée Crêpes a réuni une soixantaine de convives servie par une folle équipe de peintres en bâtiment.

Le 30 septembre, notre soirée à thème nous a conduits en Bourgogne ; au menu bœuf bourguignon et flamusse... Une ambiance conviviale et chaleureuse a contribué comme toujours à la réussite de cette soirée.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de la Forgeresse, les bénévoles pour leur aide précieuse et tous les habitués pour leur participation et leur soutien sans faille.

Vous êtes les bienvenus à nos prochaines manifestations :

- Le 3 mars : la traditionnelle Soirée Crêpes Carnaval
- Le 6 octobre : la Soirée à thème

Bonne et heureuse année associative !!!!

Amicalement  
Pour l'association, Aurélien LE JOSSEC

## LE CLUB DES ANCIENS A BRIARE

Chaque année, le club des 55 ans et plus dampierrois s'offre un voyage dans les environs (moins de 100 km). Le 14 juin 2017, nous avons mis le cap sur Briare, jolie cité du Loiret, intéressante par son patrimoine.

Briare est en effet connue pour son pont-canal qui franchit la Loire, curieuse voie d'eau aérienne permettant la jonction avec le canal latéral à la Loire au sud et le canal de la Loire à la Seine au nord. C'est un chef-d'œuvre de la métallurgie française de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, signé Eiffel, et c'est également un ouvrage d'art par les pilastres situés à l'entrée du canal.

Il a rempli une fonction économique notoire en reliant, pour le commerce, les régions de la Loire à Paris, mais il est beaucoup plus utilisé maintenant pour le tourisme. Les bateaux qui s'alignent le long des quais de plaisance sont assez impressionnants.

On nous a certes menés en bateau, mais de la meilleure façon qui soit, car notre bateau était un restaurant gastronomique et il nous a fait traverser des paysages romantiques, nostalgiques, par les écluses et les maisons éclusières, les rives boisées ou habitées, petits paradis de pêcheurs.

Au retour, l'autre curiosité de Briare, le musée des émaux et de la mosaïque, a eu droit à notre visite. Une usine fabrique toujours ces produits. Elle est issue de la grande usine que Félix Bapterosse avait installée en 1845 et qui produisait des boutons, des perles, des carreaux de mosaïque. De superbes œuvres retracent ce glorieux passé.



# Club des 55 ans et plus Dampierrois

## ACTIVITES 2018

Mercredi 10 janvier : Assemblée générale – galette des rois

Mercredi 14 février : crêpes

Mercredi 14 mars : jeux

Samedi 17 mars : concours de belote

Mercredi 11 avril : pâté de pâques

Mercredi 16 mai : repas

Juin : sortie annuelle : lieu et date à définir

Mercredi 12 septembre : repas (fromagée)

Mercredi 10 octobre : jeux

Samedi 20 octobre : concours de belote

Mercredi 14 novembre : jeux

Samedi 24 novembre : concours de belote

Mercredi 12 décembre : bûche de Noël

Nous vous informerons de tout changement éventuel : activité déplacée, supprimée ou ajoutée.

Cordialement, le club

# Dampierre en Berry et d'ailleurs

L'association Dampierre en Berry et d'ailleurs souhaite à toutes les Dampierroises et tous les Dampierrois une excellente année 2018.

Et pour nous, quelle année !! Comme vous le savez nous accueillerons les **16 et 17 juin prochains** le rassemblement des Dampierre de France et nous œuvrons depuis quelques mois déjà pour organiser au mieux cette rencontre.



En avril 2017, nous nous sommes retrouvés à Saint Hilaire de Court pour notre traditionnelle soirée Paëlla qui a comme toujours connu un franc succès. Nous reconduisons cette soirée le samedi 24 mars 2018, même endroit même heure.



Nous organiserons prochainement une réunion d'information sur le déroulement du rassemblement à laquelle vous serez conviés. Cette manifestation demande beaucoup d'énergie et d'investissement, c'est pourquoi toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Nous comptons sur votre soutien et votre aide.

Amicalement  
L'association

Les membres du bureau élus lors de l'Assemblée Générale de mars 2017 :

- Fabien Le Jossec : Président
- Gérard De La Flor : Vice-Président
- Jean-François Le Jossec : Trésorier
- Robert Rousset : Trésorier-adjoint
- Jacques Perrot : Secrétaire
- Dominique Rousset : Secrétaire-adjointe
- Marcelle Letourneau, Danielle Rousset et Aurélien Le Jossec : Membres



Jun 2016 : passage de relais entre  
Dampierre dans l'Aube et Dampierre en Graçay



## Association DAMPIERRE-EN-FETES

### SALON D'AUTOMNE 2017

Le Salon d'Automne, proposé tous les ans par l'association Dampierre-en-Fêtes, s'est tenu le 8 octobre, avec plus de 30 exposants, sur les thèmes des Arts et de la Gastronomie.

La journée, animée par Dominique Josserand, a vu défiler de nombreux visiteurs, ainsi que plusieurs personnalités locales.

Les jeux, comme le petit cochon, ou la loterie, ont reçu un grand succès.



Pour la restauration, l'association a proposé des pizzas artisanales, cuites au feu de bois dans un des anciens fours à pain de la commune.

Un stand de boudin, également artisanal a régalé les gourmets.

De plus, diverses grillades au barbecue, encore de saison, ont été bien appréciées.

Enfin, un bar copieusement garni a rafraîchi et désaltéré les nombreux visiteurs.



Pour l'animation musicale, nous avons accueilli la BATUCADA VERD'AZUL, de l'association Kase Départ, qui nous a proposé un concert de percussion très original.

Nous les remercions de leur prestation.



Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les exposants venus nous faire partager leur passion ou leur métier, ainsi qu'aux bénévoles qui ont apporté leur aide précieuse à la réalisation de ce Salon.

Le Président.

# DETENTE ET LOISIRS

Bonjour à tous, habitants de Dampierre en Graçay.

La fin de l'année 2017 se profile à grands pas. Aussi en profitons-nous - l'équipe de Détente et Loisirs, son bureau et sa présidente – pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'un bon départ pour 2018, surtout au niveau de la santé, et bien sûr pour tout le reste ( bonheur, joie de vivre, etc...).

Cette 32<sup>ème</sup> année de vie de Détente et Loisirs a été, comme déjà la précédente, enrichie d'un évènement festif fort pour le village : la brocante.

Ce jeudi 21 Décembre, un chèque de 500 € a été donné à la coopérative scolaire, cela au cours d'un pot de l'amitié offert par Détente et Loisirs à l'issue de la petite fête de Noël organisée par l'institutrice Mme Lartigue pour les « loupiaux » de l'école de Dampierre. « Loupiaux » dont elle a la charge, avec son aide maternelle, de planter les premiers jalons on ne peut plus importants pour bien, ou mieux, se débrouiller dans la vie.



Début Février, le 03, a eu lieu l'Assemblée Générale de Détente et Loisirs, suivie d'un apéritif dînatoire. Ce dernier est offert aux bénévoles de Dampierre et d'ailleurs qui nous ont donné de l'aide en cours d'année (informations, coups de main divers, droit de passage pour les randonnées, matériels divers, etc...).

- La randonnée de Pâques, le 17 Avril, nous a permis d'accueillir 163 participants. C'est bien, mais peut mieux faire. Venez-vous dégourdir les jambes, ça fait du bien, c'est bon pour la santé !
- En Juillet, le 07, comme à l'habitude, les 6 jeunes habitant Dampierre et partant en 6<sup>ème</sup>, scolarisés ou non dans l'école communale, ont eu droit chacun à une calculatrice et une clé USB, et cela lors du petit goûter de fin d'année scolaire offert par la coopérative scolaire.
- En Juillet, le 23, la brocante a attiré de nombreux exposants et de véritables ou potentiels acheteurs. Nous allons essayer pour 2018 de mobiliser encore plus d'exposants. Merci, par la même occasion, à la municipalité pour le prêt de matériels.

- Notre circuit découverte de Septembre, le 16, nous a emmené découvrir le gros bourg de Mennetou sur Cher. Cette petite cité médiévale, bien connue des gens du coin, mérite toujours le détour, surtout grâce à une jeune guide dynamique et chevronnée. On a ainsi pu se réjouir les oreilles en écoutant plein d'histoires (historiques) plein d'histoires comiques, plein d'anecdotes, plein de légendes. Et nos yeux se sont délectés en découvrant des coins discrets du vieux Mennetou, et aussi des vues imprenables. Il fallait bien écouter et éventuellement prendre des notes pour les plus « pros » pour répondre au questionnaire de fin de visite, c'est aussi le jeu de notre rallye découverte. Et cette belle journée s'est terminée à la Forgeresse autour d'un repas à la bonne franquette avec une remise de lots aux différentes équipes de « découvreurs ».

Mi-Novembre, le 25, a eu lieu notre dîner spectacle, soirée animée par la formation DJ Napo. Ils nous ont mis une formidable ambiance, et, il faut bien le dire, grâce aussi à un auditoire très conquis et très participatif. Le fait de combiner karaoké et danse a été une très bonne idée. Notons aussi que les cuisiniers de Détente et Loisirs sont pratiquement devenus des pros ! (et n'oublions pas les serveurs !)

Et enfin, mi-décembre, le 10, dernière animation de la saison : la randonnée de Noël. Un temps pluvieux et venteux a limité fortement la participation, et seuls les plus téméraires ont répondu présents. Merci à eux. Un copieux ravitaillement et du vin chaud ont réchauffé les ardeurs des participants, et aussi des organisateurs !

Voici le calendrier 2018, nous vous attendons nombreux pour toutes ces animations, nombreux pour vous amuser, pour découvrir, pour bien manger, bref pour bien vivre dans notre village de Dampierre.

Et n'oubliez jamais que la Détente et le Loisir font partie de l'une des meilleures prescriptions médicales !



**BONNE ANNEE !**

# DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs



2018

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

\*\*\*\*\*

**Vendredi 2 février : Assemblée Générale**

\*\*\*\*\*

- **Lundi 2 Avril : RANDO DE PÂQUES**  
•
- **Dimanche 22 juillet : 27ème BROCANTE**  
•
- **Samedi 15 Septembre : 11ème CIRCUIT DÉCOUVERTE**  
•
- **Samedi 17 Novembre : DÎNER SPECTACLE**  
•
- **Dimanche 9 Décembre : RANDO DE NOËL**  
•

\*\*\*\*\*

# ASSOCIATION SAINT SYMPHORIEN

49 rue du Bas-Bourg 18310 GENUUILLY

saint-symphorien.genouilly@orange.fr



Un grand merci aux Genouillois(es) et Dampierrois(es) qui comme chaque année soutiennent notre association, qu'ils en soient membres ou non.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs évènements.

Tout d'abord la disparition très rapide de Monsieur Miguel Dufour qui, outre ses nombreuses activités au sein de la commune, nous a toujours apporté son soutien inconditionnel comme membre actif du conseil d'administration. Vous voudrez bien vous associer à nous pour lui exprimer toute notre reconnaissance et présenter toute notre sympathie à son épouse.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France nous a donné son accord de principe pour les travaux envisagés concernant la réfection du sol du narthex de l'église et la création de vitraux.

Un concert a été organisé le 5 août 2017 en l'église de Genouilly avec le TRIO RUSSALKA de l'association BALALAÏKA. L'assistance, nombreuse, a été charmée par l'ensemble des extraits d'œuvres majeurs de grands compositeurs russes et un récital des plus belles chansons traditionnelles russes.

Comme chaque année, les membres du bureau ont assuré la visite de l'église lors des journées du patrimoine des 16 et 17 septembre et ont fait découvrir quelques aspects méconnus de ce trésor des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de notre village situé sur le circuit de l'art roman du Berry.

C'est d'ailleurs pour cette même raison qu'un groupe de 40 personnes de l'association berrichonne RENCONTRE avec le PATRIMOINE RELIGIEUX (supportée par la Région Centre-Val de Loire) a affrété un car le 12 octobre pour faire connaissance du patrimoine de la commune et admirer notre église romane.

Entre temps une soirée théâtrale fort sympathique a été organisée par votre association le samedi 7 octobre au foyer rural. La Compagnie du Trèfle à Quatre Feuilles nous a joué avec brio deux comédies de Georges FEYDEAU.

Madame Barboux se tient à votre disposition à la bibliothèque pour vous permettre d'acquérir des cartes postales avec stickers de vœux pour la fin de l'année. Elles ont un très grand succès auprès des visiteurs de passage. Les acquérir c'est contribuer au soutien de l'entretien du patrimoine culturel de la commune.

Deux dates très importantes pour 2018 : reprenez dès à présent :

\* le **samedi 14 avril** sera donné un concert par le chœur **MIKROKOSMOS** que vous connaissez tous en l'église de Genouilly à 20h30. Réservez d'ores et déjà votre soirée (tarif : 15€ et gratuité pour moins de 12 ans).

\* le **vendredi 27 avril** qui sera consacré à l'**Assemblée Générale** de notre association à laquelle vous êtes tous conviés (18 h 30 au foyer rural).

Votre soutien et votre participation nous sont précieux et nous vous en remercions.

**Bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous.**

Le président

Bruno GUENY

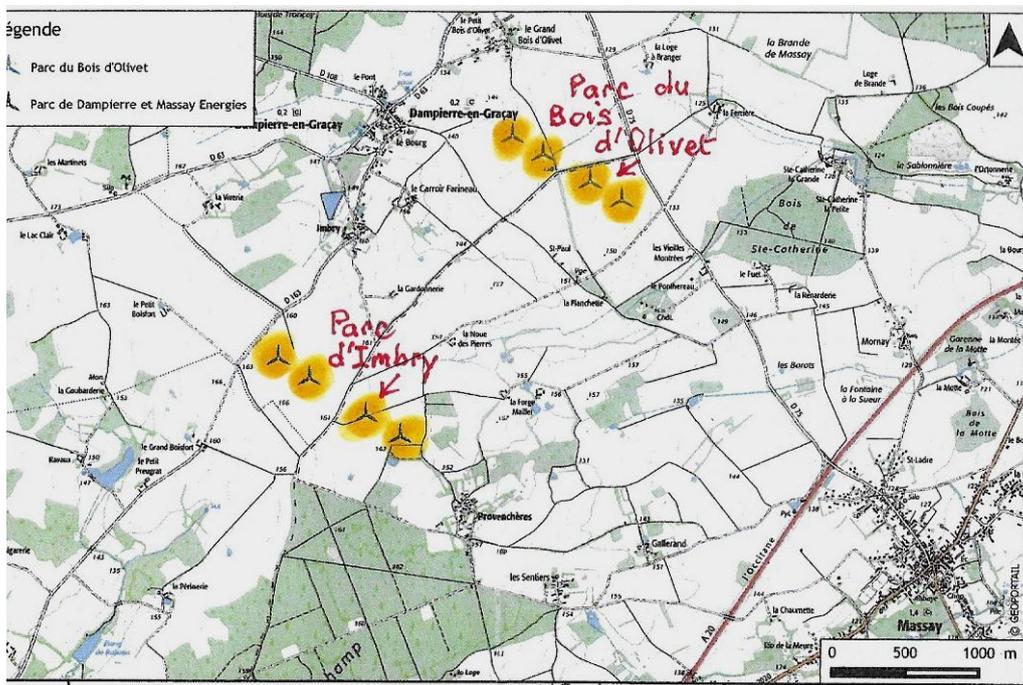
## BON VENT !

Comme vous le savez, on a commencé à parler de nos projets éoliens il y a déjà bien des années. Le public, et nous-mêmes élus, ne comprenons pas toujours pourquoi cela tarde tant. Mais il faut se dire que des tas d'études sont nécessaires et qu'il faut obtenir moult autorisations. Et qu'au départ, nous avons été menés en bateau par une société qui nous a ensuite laissé tomber. Le projet a été repris par la société VALOREM.

Le projet d'Imbry a obtenu ses autorisations en mars et mai 2017, permis de construire et autorisation d'exploiter. Il n'y a pas eu de recours contre ce projet : les éventuels requérants avaient jusqu'au 20 septembre pour se manifester auprès du tribunal administratif ; ils ne l'ont pas fait. C'est donc maintenant une affaire qui a le vent en poupe.

Concernant le Bois d'Olivet, le dossier a été déposé le 3 août dernier ; VALOREM a reçu le 18 septembre une demande de précisions de la part de l'Etat. Le dossier complet est en passe d'être remis.

Dans les deux cas, le parc éolien comportera quatre éoliennes, deux dans le territoire de Dampierre et deux dans celui de Massay. L'emplacement des éoliennes a été déterminé comme ci-dessous :



## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Dampierre, installée dans la salle des Associations au 13 route de Nohant, est maintenant prête à démarrer !

Comme vous le savez, cette bibliothèque est en réseau informatique avec la Bibliothèque Départementale, ainsi qu'avec les bibliothèques des communes voisines.

Nous avons ainsi obtenu le prêt gratuit d'environ 500 livres, CD et DVD, et leur renouvellement deux fois par an.

Cette bibliothèque est ouverte à tous les habitants de Dampierre, et le prêt des livres, CD et DVD est gratuit.

Il faut simplement venir vous y inscrire. Nous établirons une fiche informatique « client » et vous donnerons une carte d'adhérent, à présenter à chaque venue.

Vos seules obligations seront de rendre les documents en parfait état et dans un délai maximum de deux mois. Un règlement vous sera remis le jour de l'inscription.

Vous pourrez également consulter par internet la liste des livres, CD et DVD disponibles à la bibliothèque, et même les réserver. Nous pourrons, grâce au réseau, nous procurer un livre disponible dans une des autres bibliothèques locales, et même, avec un délai minimum, auprès de la bibliothèque départementale.

Tous les livres disponibles sont des livres récents, sélectionnés en fonction de leur volume de vente dans le commerce.

Enfin, vous pourrez, par la suite, télécharger gratuitement de nombreux livres directement sur votre liseuse numérique depuis votre ordinateur.

Amateurs de livres, de musique et de films, venez ! La bibliothèque de Dampierre vous attend !



## Repas des Anciens

Le 26 novembre dernier a eu lieu le traditionnel repas des Anciens de la commune à la salle des fêtes La Forgeresse.

Il est réservé aux plus de 65 ans. Ces personnes sont au nombre de 50 à Dampierre ; la moitié étaient présentes au repas.

Les festivités étaient également ouvertes, gratuitement, aux employés communaux et, pour le prix de 30 €, à toute personne de la commune : quelques-unes en ont profité.

Nous avons fait appel à un nouveau traiteur, Monsieur Henrioux, du restaurant La Coquelle, de Thénioux, qui nous a servi un excellent repas.

L'animation musicale était assurée pour la quatrième fois par l'accordéoniste-chanteuse Sylvie FUTRAK, de Vignoux-sur-Barangeon, qui a fait tourner à des rythmes endiablés danseuses et danseurs, comme en témoignent les photos ci-dessous.

11 personnes de plus de 70 ans, qui n'étaient pas présentes à ces festivités, ont reçu un colis. Notre conseiller départemental Jean-Pierre Charles nous avait fait l'honneur de sa présence.



## [www.dampierre-en-gracay.com](http://www.dampierre-en-gracay.com) : LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune, de plus en plus visité, est en train d'évoluer.

Nous y avons ajouté les pages suivantes :

- Dans les premières pages, nous proposons la liste des animations programmées pour 2018. Cette liste est non-exhaustive : elle sera complétée au fur et à mesure des nouvelles programmations. Elle concerne aussi bien les animations proposées par les Associations locales, que les diverses réunions publiques proposées par la mairie.
- Dans les dernières pages, nous avons ajouté un onglet « Réservation des locaux municipaux ». Les dates réservées pour la Forgeresse, la salle des Associations et l'aire de jeu des Marnières y seront indiquées ; il sera possible à chacun de consulter ces tableaux, avant de procéder à une réservation auprès de la mairie, qui la validera.

Par ailleurs, nous demandons à toutes les Associations de Dampierre, ainsi qu'aux Responsables de l'école, de participer à l'élaboration des pages les concernant.

Notre école, en effet, va évoluer en 2018, un regroupement avec l'école de St Georges-sur-la-Prée étant à l'étude.

Enfin, nous souhaitons que tous ceux qui le peuvent, apportent leurs idées pour faire vivre ce site.

Il y a de la place pour tous !

Pour toutes les demandes et suggestions, veuillez me contacter par mail ([hdelattre.mairie@gmail.com](mailto:hdelattre.mairie@gmail.com)) ou éventuellement par téléphone au 06 86 02 00 42

Amicalement

H. Delattre, adjoint au maire.



## **NOUVELLE INSTALLATION POUR INTERNET**

Internet fonctionne très mal dans notre commune. Vous êtes bien placés pour le savoir. Les attentes, longues et énervantes, ne sont pas même toujours couronnées de succès. La cause : l'éloignement du central téléphonique, situé à Genouilly, ce qui provoque une perte en ligne.

La solution : la création d'une armoire numérique relais près du carrefour du centre bourg, du côté du square, le long de la haie. Cette installation aura 2 mètres de haut, 3 à 4 mètres de long, 70 cm de profondeur.

Elle sera reliée à Genouilly par fibre optique, dans une tranchée. Les travaux débuteront début 2018 et se dérouleront sur 10 à 12 mois.

Nous devrions passer d'à peine 2 mégabits à 15 et jusqu'à 30, selon l'éloignement des foyers de la commune par rapport au centre bourg.

Le coût est pris en charge par Cher numérique, montage financier où participent l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes. Financièrement, c'est une opération blanche pour la commune

La fin des forçats d'Internet, c'est pour bientôt.



## **ASSAINISSEMENT DE LA MORNETTERIE**

Parmi les groupements d'habitat de la commune, seul le hameau de La Mornetterie reste à assainir.

Une solution individuelle est imposée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sous la direction de la mairie et du SPANC intercommunal (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin de pouvoir bénéficier de subventions (à 60%). L'opération est pilotée par Paul PIETU, Vice-président de la Communauté chargé du SPANC.

Les installations d'assainissement existantes ont été diagnostiquées par VEOLIA. Elles sont presque toutes à revoir. Le coût des travaux a été chiffré par l'entreprise SOCATRAP, de Vierzon.

Après plusieurs réunions avec les intéressés, il a fallu interrompre le processus, l'Agence de l'Eau, qui ne voulait pas subventionner un certain type d'installation, ayant été déboutée par le tribunal administratif. Le cours des choses a maintenant repris.

La phase à venir consiste en une étude de sols, qui déterminera les travaux à effectuer.

Ces travaux pourront être financés par le SPANC, qui récupèrera la subvention et demandera aux particuliers de lui verser les 40% restants.

## TRAVAUX REALISES EN 2017

L'année qui vient de s'écouler a été une année fructueuse pour notre commune dans le domaine des travaux.

### **Un local technique de stockage**

a été édifié à côté de La Forgeresse afin de ranger le matériel de cette salle des fêtes : plateaux, estrades, grilles d'exposition, panneaux électoraux, isoairs.

Une véritable petite maison est ainsi sortie de terre à gauche de notre salle.

Les matériaux et les teintes, par rapport à La Forgeresse, ont été respectés et s'harmonisent très bien : teintes ocres et tuiles rouges.

L'entreprise Mouillet-Carneiro, de Massay, s'est bien acquittée de sa tâche.

Coût : 4319,37 € HT ; 5183,24 € TTC.



## Sanitaires à la mairie

Il est obligatoire d'avoir des toilettes à l'intérieur d'une mairie.

Nous avons donc procédé aux installations nécessaires, ce qui réduit l'espace du bureau du maire, mais qu'importe.

Ces sanitaires sont adaptés à une personne handicapée, tant par la surface que par l'accessibilité : l'entrée se fait en effet de plain-pied par l'arrière de la mairie.

Coût : maçonnerie-carrelages : 1782,73 € HT ; 1961 € TTC. Entreprise Mouillet.

Plomberie : 1814,75 € HT ; 2177 € TTC. Entreprise SMCC, de Graçay.



## Sanitaires à l'atelier

Nous avons complété l'équipement de l'atelier de notre employé municipal, au N° 13 de la route de Nohant, à côté de la Maison des Associations. Nous avons installé une douche, un chauffe-eau, un lavabo. Les branchements se font par les sanitaires de la Maison des Associations, situés juste derrière.

Le travail devient donc plus agréable et plus fonctionnel.

Coût : 2576,06 € HT ; 3076,78 € TTC. Entreprise SMCC.



**Pour l'ensemble des travaux précédents, nous avons reçu :**

- une subvention de 30% de l'Etat (DETR), calculée sur un montant subventionnable de 10166 €, soit 3050 €.
- une subvention du Conseil départemental de 30%, calculée sur un montant subventionnable de 8100 €, soit 2430 €.

### **Chauffage de la salle polyvalente (salle de cantine, cour d'école)**

Deux radiateurs neufs ont été posés par l'entreprise Demay, de Massay.

Coût : 500,80 € HT ; 600,96 € TTC

### **Sanitaires à l'aire sports-loisirs des Marnières**

Nous avons pensé que le terrain des Marnières, fort agréable au demeurant par son paysage, était sous-utilisé, faute de sanitaires

Cet espace est dans la compétence de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. Nous lui avons donc demandé de se charger des installations adéquates et nous avons été entendus. Nous avons collaboré avec l'équipe technique de la communauté pour déterminer les plans, les équipements, les matériaux.

Le bâtiment, en construction à l'heure où j'écris ces lignes, se situe à l'entrée du terrain, de façon à être branché commodément à la fois sur le réseau d'eau potable et sur le réseau électrique.

Une installation d'assainissement est prévue.

Les associations sont invitées à utiliser cet espace ainsi que la population, pour ses loisirs, à la belle saison.

Le coût total est d'environ 24000 € TTC. La commune participe financièrement à l'assainissement, au niveau de 20% du coût de ces travaux, soit 2200 € (l'assainissement représentant 11000 € au total).



## Soutènement des berges de La Prée

Depuis longtemps, nous avons alerté les services départementaux sur les risques d'effondrement des rives du ruisseau de La Prée, donc de l'effondrement de la route départementale elle-même, depuis la station d'épuration jusqu'à la route du Bois d'Olivet et au-delà.

En 2015, une première tranche de travaux avait été effectuée par enrochement, au moyen de gros blocs calcaires, entre la route du Bois d'Olivet et le lavoir de la Folie. Cette année, une deuxième tranche a été réalisée de la même façon au niveau de la route précitée.

Une inquiétude subsiste, au droit de la station d'épuration, où les plaques de béton ont tendance depuis pas mal de temps à s'incliner vers le ruisseau. Nous restons vigilants auprès du Conseil départemental.

A noter que ces travaux sont entièrement pris en charge par le département et ne coûtent rien à la commune



## Inauguration du lotissement des Plantes du Bourg

Notre nouveau lotissement avait été terminé pour l'essentiel en 2016, mais des travaux électriques se faisaient attendre (candélabres d'éclairage public notamment), retardant l'inauguration. Celle-ci s'est déroulée le 21 avril, en présence du député Nicolas SANSU, de la vice-présidente du Conseil départemental Sophie BERTRAND, du Conseiller départemental Jean-Pierre CHARLES, du Président du Pays de Vierzon Jean-Pierre DELOINCE, du Maître d'ouvrage Gérard WAGNER et d'une cinquantaine d'habitants de la commune et des environs. Après une visite sur le terrain, notre salle des Fêtes La Forgeresse a accueilli les discours et le vin d'honneur.

Même si les acquéreurs se font attendre, il était indispensable de réaliser une réserve foncière pour prendre le relais du premier lotissement, celui des Vignes, maintenant rempli, et assurer le développement démographique de la commune.



## SERVICE CIVIQUE

Les emplois aidés ayant été supprimés et les services civiques largement ouverts, nous avons décidé de demander un agrément en ce sens à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Ce service s'exercera dans le domaine dit « Education pour tous », c'est-à-dire que la personne recrutée aura pour tâches principales de tenir la bibliothèque, que nous ouvrons, et de classer les archives de la commune, qui se trouvent en attente dans un garage derrière la mairie.

Le récipiendaire sera installé à la Maison des Associations. Il disposera d'un ordinateur et d'un téléphone, toutes choses déjà installées, et il ne devra gêner en rien les réunions des associations (horaires à étudier).

Nous souhaitons également qu'il noue des contacts avec la population, avec les élèves de l'école, qu'il fasse de l'animation, rapproche les âges dans un esprit « intergénérationnel » à la mode. On pense aussi à une participation active aux associations, pour les aider à mettre en œuvre des rencontres, des spectacles, des manifestations festives. Ce collaborateur fera sans doute appel à certains d'entre vous et vous ne devrez pas hésiter à le rencontrer.

Cela s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, diplômés ou non. Ce peut être pour certains l'occasion de se socialiser, d'effectuer un travail valorisant.

L'objectif des pouvoirs publics est de faire tourner le maximum de jeunes : aussi, le service est limité dans le temps, huit mois en moyenne dans le Cher. Mais l'employeur peut demander d'emblée plusieurs agréments consécutifs, ce que nous faisons, et ce dans la limite de trois ans.

Le recrutement se fait par informatique, les candidats postulant en fonction de l'offre et étant embauchés à l'issue d'un entretien préalable. Ils disposent d'un tuteur et sont astreints à deux jours de formation à la DDCSPP ou à la FOL. Il existe également une formation pour le tuteur, non obligatoire mais conseillée.

Le coût sera de 107,58 € par mois pour la mairie et de 472,77 € pour l'Etat, soit un menu pactole de 580,35 € mensuels pour ces personnes, à raison de 24 heures par semaine.

Notre jeune collaborateur, ou collaboratrice, est attendu au cours du premier trimestre 2018.



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

## MAISONS FLEURIES

Chaque année, plusieurs habitants de notre commune participent au concours départemental des maisons fleuries, qui est d'un niveau élevé.

Cette année encore, cinq maisons, du Bois d'Olivet, d'Imbry et des Plantes du Bourg, ont été candidates, ont reçu la visite du jury et se sont honorablement classées. Nous les félicitons, car cela demande un certain courage et pas mal de travail, sans parler des frais. Nous les remercions, car notre commune s'en trouve honorée.

Un membre du Conseil municipal est allé à la remise des prix, afin de les remettre à ceux qui ne pouvaient se déplacer.

La commune aussi était candidate et a reçu le diplôme ci-dessous (à noter qu'il est tenu compte des espaces verts).



**Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation  
en Eau Potable  
des Communes de**

**DAMPIERRE EN GRACAY  
GENOUILLY  
ST GEORGES SUR LA PREE**



Mairie, 49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY  
Téléphone: 02 48 52 23 64—Fax : 09 70 06 71 91  
Courriel : siaep.genouilly.cher@wanadoo.fr

**Jours et heures d'ouverture au public :**

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :  
8H30 à 12H00 - 13H30 à 17H00  
Mercredi : 8H30 à 12H00

**Le Président,  
Les Vice-présidents,  
Les Membres du Comité Syndical,  
Le Personnel**

**Vous souhaitez  
Leurs Meilleurs Vœux  
Pour l'année 2018**

**NUMERO D'URGENCE SAUR**

*A contacter en dehors des heures  
d'ouverture du secrétariat du syndicat*

**05 87 23 10 09**

*Donner les informations suivantes :*

*SIAEP de Genouilly, Département du Cher,*



Le Comité Syndical s'est engagé en 2015 à réaliser la numérisation du réseau d'eau potable pour optimiser la gestion de son patrimoine en respect du décret 2012-97 du 27 janvier 2012 (Gestion Patrimoniale des Réseaux d'Eau Potable avec élaboration d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau).



Cette opération financière, consistant en la réalisation d'un plan du réseau sur logiciel avec données alphanumériques, a pris fin au mois de septembre 2017 par le versement du solde des subventions.

C'est le Cabinet

WIECEK, Géomètre-Expert à

Vierzon, qui suite à un marché public réalisé début 2015, avait été choisi pour mener cette opération.

*Centre bourg de la Commune de Saint Georges sur la Prée*

La dépense totale s'est élevée à 50.300,00 €, subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 25.150,00 € et l'Etat par le versement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la somme de 10.060,00 €, soit 20% de la dépense totale.

Pour rappel, le Cabinet WIECEK a relevé sur le terrain les points topographiques suivants :

- ◇ Commune de Dampierre en Graçay => 3.000 points
- ◇ Commune de Genouilly => 8.000 points
- ◇ Commune de Saint Georges sur la Prée => 6.000 points

## L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



### Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.

*Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.*

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).



Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.



### Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel. => Dégelez votre installation : un sèche-cheveux suffit, armez-vous de patience. => N'utilisez jamais une flamme.

=> Vidangez votre installation.

*En cas d'absence prolongée n'oubliez  
Pas de vidanger votre installation*

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher. Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

*Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.*

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.





## **Passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2018**

Jusqu'au 31 décembre 2017, il existait 2 modes de financement de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire communautaire résultant de la fusion de la Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest et de la Communauté de Communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les communes de Méry sur Cher, Thénieux et Vierzon
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les communes de Dampierre en Graçay, Genouilly, Graçay, Nohant en Graçay, Saint Hilaire de Court, Saint Georges sur la Prée et Saint Oustrille.

Règlementairement, la nouvelle Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry avait l'obligation d'harmoniser ce mode de financement. Dans ce cadre et après étude des différentes possibilités, il a été décidé d'instaurer la TEOM sur l'ensemble du territoire par délibération du Conseil Communautaire. Aussi, les foyers de Dampierre en Graçay, Genouilly, Graçay, Nohant en Graçay, Saint Hilaire de Court, Saint Georges sur la Prée et Saint Oustrille vont donc passer à la T EOM à partir de 2018. Cette taxe ne fera plus l'objet d'une facture séparée mais sera incluse à la taxe foncière. La REOM sera supprimée.

### **Comment est calculée la TEOM ?**

Cette taxe est calculée par application d'un taux de T EOM à la base d'imposition de votre habitation (valeur locative déterminée par l'administration fiscale). Ce taux est fixé par la Communautés de Communes lors d'un vote en Conseil Communautaire en fonction du budget nécessaire pour gérer les déchets de notre collectivité. C'est bien la valeur de votre base d'imposition qui sert pour le calcul du montant de la TEOM. Le montant payé ne dépend donc pas du service rendu mais bien de la base de la taxe foncière. Cette base est calculée en fonction de la superficie du logement et de ses éléments de confort.

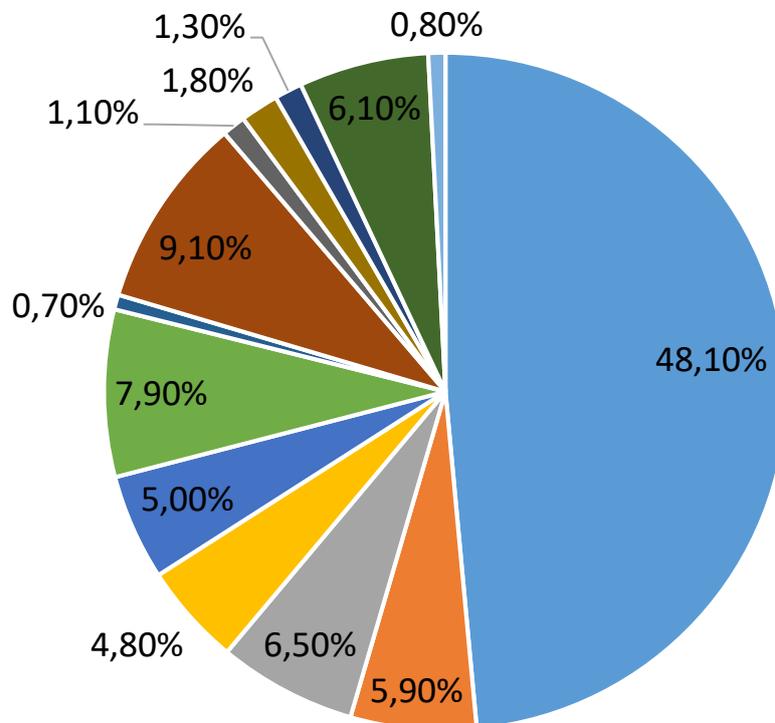
### **Qui paie la TEOM ?**

Toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties l'est aussi à la taxe sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire du bien au 1er janvier de l'année d'imposition. La T EOM constitue une charge locative récupérable auprès du locataire.

**Renseignements : Centre des Impôts Fonciers de  
Bourges Tél. 02 48 27 18 30**

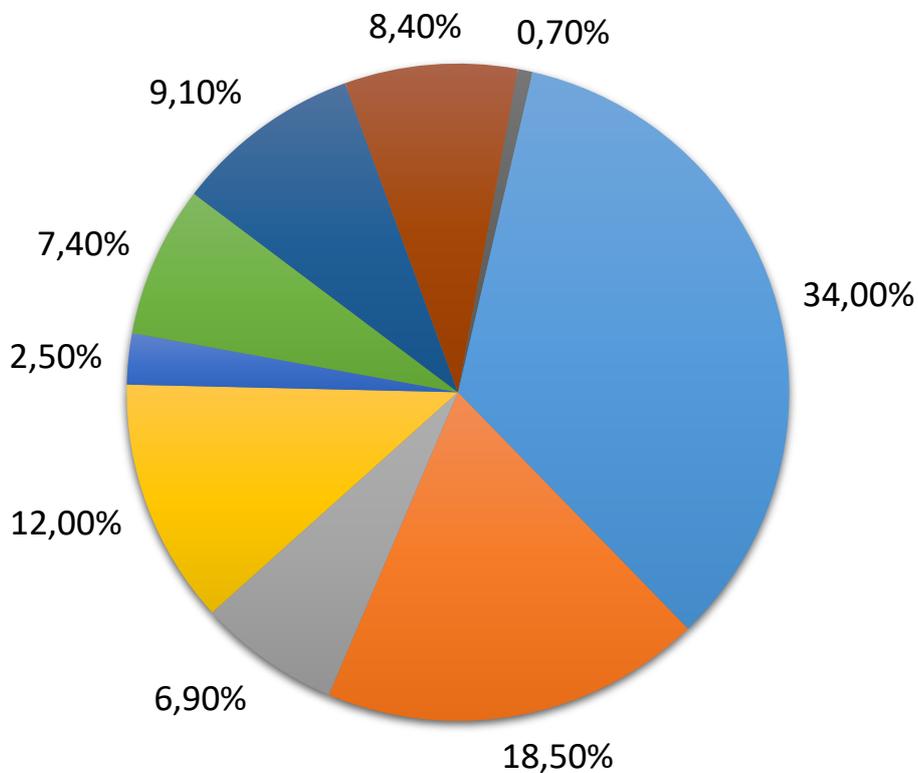
Rédacteur : Céline JUSTE

**BUDGET PREVISIONNEL 2017**  
**(Budget principal, hors assainissement et lotissement)**  
**Dépenses de fonctionnement : 196 262 €**



- Le personnel (salaires+ cotisations)
- Energie (eau, électricité, gaz, combustibles)
- Entretien, réparations, maintenance, équipement
- Ecole (cantine, fournitures, informatique, transports, activités )
- Frais de mairie (fournitures, affranchissements, téléphone, informatique)
- Services, cotisations (incendie, assurances, etc...)
- Fêtes et cérémonies
- Indemnités des élus
- CCAS
- Versement au budget communal assainissement
- Subventions aux associations
- Fonds de garantie
- Résultat de fonctionnement reporté (épargne de l'année précédente)

## Recettes de fonctionnement : 196 262 €



- Produit des taxes locales
- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat)
- Autres dotations de l'Etat
- Versement du département
- Compensations
- Taxes diverses
- Remboursement sur rémunération du personnel
- Remboursement de frais scolaires
- Revenus des immeubles

## COMPTE-RENDUS DES CONSEIL MUNICIPAUX 2017

### Conseil du 3 février 2017 :

Un contrat aidé est créé pour 6 mois renouvelables du 7 février au 6 août, pour cantine-garderie-ménage – La bibliothèque fonctionnera en réseau avec les communes voisines. Une convention est signée avec la Direction Départementale de la Lecture Publique pour le prêt gratuit de livres, CD et DVD.

- La mairie vote une subvention de 2500€ pour le rassemblement des DAMPIERRE de France en 2018.
- Le bulletin municipal annuel est en cours d'impression.
- Mise en place d'un tarif pour la location de la Forgeresse aux associations extérieures à la commune.
- Commande de 4 panneaux publicitaires pour vente de parcelles au lotissement des Plantes du Bourg.
- La Communauté de Communes inscrit à son budget 36000€ pour participation de l'installation de sanitaires aux Marnières.
- Constructions de sanitaires en mairie et à l'atelier et du local de stockage contre la Forgeresse : dossier en cours à la Direction des Territoires.
- Les gouttières de la salle polyvalente vont être réparées.
- Réunion le 17 février des habitants de la Mornetterie avec le responsable du SPANC pour l'assainissement individuel.

### Conseil du 10 mars 2017 :

Modèle du règlement du lotissement présenté au Conseil : quelques remarques à corriger.

- Vente de lots au lotissement : ne fonctionne pas avec les agences. Contact pris avec SERPI, et d'autres constructeurs.
- Vote des taxes locales : à nouveau pas de hausse cette année pour la commune.
- Tarif de la cantine scolaire : hausse de prix du fournisseur, répercutée aux parents : 3,15€ au lieu de 3,11€.
- Gestion des espaces verts « zéro pesticides » : devis trop cher : pas de suite.
- Demande d'un réduit de rangement en tôle à la station d'épuration : validé pour 260€ TTC.
- GEMAPI : la CdC doit maintenant participer au nettoyage des cours d'eau contre les inondations, avec les propriétaires concernés.
- Eroulement de la route de Vierzon le long de la Prée : nous relançons le Département.
- Autorisation d'exploiter pour les éoliennes d'Imbry reçue. Travaux envisageables en 2018.
- Bibliothèque municipale : meubles posés ; demande d'assistance à la Bibliothèque départementale pour le tri des livres donnés et la formation ; énième relance d'Orange pour la ligne téléphonique de la maison des Associations.
- Attente devis pour robinet extérieur et prise triphasée à la salle des Associations.
- Sanitaires de la mairie : travaux à partir d'avril sur le nouveau budget.
- Une personne a été recrutée en emploi aidé pour cantine-garderie-ménage.
- Classe unique : visite du député Sansu le 13 mars pour en évoquer le principe.

### **Conseil du 14 avril 2017 :**

Comptes administratifs 2016 : comptes excédentaires de 18449,94€ en fonctionnement et 42099,58€ en investissement : approuvés à l'unanimité. – Comptes de gestion du Percepteur : identiques donc validés. – Affectation des résultats 2016 : validée à l'unanimité. – Budgets primitifs 2017 validés à l'unanimité. – Demande de subvention « Classe découverte » de 560€ : validée. – Devis d'équipements : 3 délibérations faites. – Dossier à étudier du règlement intérieur des agents communaux. – Modification de l'indice brut terminal des indemnités des élus : délibération faite. – Baisse de l'Etat pour les Zones de Revitalisation Rurale : nous adhérons à la motion présentée par les Maires du Cher. – Devis validé de 450€ pour le règlement intérieur du lotissement. – Bibliothèque : commande faite de la ligne tél avec Livebox, et des étiquettes code-barre.

### **Conseil du 9 juin 2017 :**

Sanitaires des Marnières : 2 propositions ; nous validons la plus simple. La part de la commune sera de 20% soit 6200€. Attente validation de la CdC. – Devis de 600,96€ TTC validé pour 2 radiateurs de la salle polyvalente. – Buste de Marianne : restera 100€ à la charge de la commune. – Internet haut-débit : une armoire « répartiteur », alimentée par fibre optique, sera installée sur le parking route de Genouilly pour un débit de 20 à 30 MB, sans frais pour la commune. – Demandes de subventions faites à la commune : renouvelées comme en 2016. – La CdC propose le balayage de nos caniveaux : trop cher et trop aléatoire. – Le PLUI va remplacer la Carte Communale d'ici 2 à 3 ans ; la constructibilité des terrains passera alors sous la coupe de la CdC. – Activités périscolaires : chaque commune va pouvoir décider de leur maintien ou non. Enquête à faire auprès des parents d'élèves. – Charte des Aînés : un gros travail a été effectué entre 11 communes voisines ; le but est de donner une force communautaire pour agir plus efficacement.

### **Conseil du 30 juin 2017 :**

Rythmes scolaires : l'enquête donne la majorité à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018 : validé. Pour les NAP, la CdC a reconduit le Projet Educatif du Territoire pour 3 ans : nous validons pour 2017-2018. – Le contrat d'Assistante scolaire arrivera à échéance le 21 septembre : le Conseil valide un nouveau

contrat d'un an. – La réfection du Chemin des Varennes coûtera 3874,05€ à la commune soit 20% : validé. – Fond de Solidarité logement : nous validons un versement de 100€ par an. – La compétence du Syndicat d'incendie passe sous la coupe de la CdC. – Devis de 364,24€ TTC pour la réparation de l'évacuation d'eaux pluviales de la Forgeresse validé.

### **Conseil du 29 septembre 2017 :**

Baisse de la participation de l'Etat aux contrats aidés de 70 à 50% pour 20 h maximum. Attente de la validation de l'emploi aidé. – La garderie scolaire sera désormais payante, à 1€ la ½ heure. – Nous envisageons la suppression des activités périscolaires ; enquête en cours auprès des parents. – La part communale de l'installation d'éclairage du nouveau lotissement est de 6000€ ; cela nécessite un emprunt : validé. – La participation de la commune pour les sanitaires des Marnières sera de 2144,64€ TTC. – Devis de 967,68€ TTC pour installation d'une prise triphasée : à voir dans le budget 2018. – Location des grands barnums communaux : la commune ne les louera plus tant qu'un système de conditionnement et de transport n'aura pas été réalisé. – L'agence Domus de Graçay s'occupe de la publicité pour la vente de terrains du lotissement. – Assainissement de la Mornetterie : l'Agence de l'eau a suspendu toutes les subventions pour installations individuelles : à suivre. – La taxe d'assainissement du Carroir Farineau maintenant connecté sera la même que pour le reste de la commune. – La participation de la commune au cimetière de Genouilly passe à 340€ par an.

### **Conseil du 20 octobre 2017 :**

Décisions modificatives du budget validées. – Les activités périscolaires vont désormais coûter 1066€ par an à la commune, soit presque le triple. Nous les maintenons jusqu'à la fin de l'année scolaire. – Relance du site internet de la commune : nous prenons un abonnement de 12€ par mois. – Motion pour le maintien des services de soins à l'hôpital de Vierzon : adoptée. – Avancement des projets éoliens : aucun recours déposé à temps pour Imbry : plus d'obstacle au démarrage des travaux. Pour le Bois d'Olivet, le dossier final a été déposé le 30 août 2017. – Renforcement de l'accotement de la RD63 : travaux prévus dans la semaine du 23 octobre. – Sanitaires des Marnières : début des travaux fin octobre. – Remboursement partiel de notre emprunt : on peut aller jusqu'à

35000€ ; décision début 2018. – Cantine-ménage-garderie : faute d'emploi aidé, il faudra faire un CDD : nombre d'heures à définir en commission.

### **Conseil du 23 novembre 2017 :**

CDD de cantine-ménage-garderie : la commission propose 21 heures par semaine en moyenne annuelle, soit 27,50h en période scolaire : validé. – RPQS eau potable : le rapport annuel 2016 est consultable en mairie ; la qualité de l'eau est conforme. – RPQS Assainissement : rapport annuel 2015 en cours de réalisation. – RIFSEEP des agents communaux (primes) : dossier envoyé. – Création d'un Service Civique « Culture et Loisirs » : projet détaillé remis à la DDESPP ; demande d'agrément à déposer rapidement ; Il faudra installer cette personne dans la salle des Associations, avec ordinateur et téléphone, sans nuisance pour les associations. Le coût mensuel pour la commune sera de 107,58€. Commission à créer pour ce dossier. – Création d'une Maison des Services Publics à la CdC, pour aider les gens à remplir les documents administratifs : validé. – Hausse des prix de la cantine : l'EHPAD augmente son prix de 5 cts, que nous répercutons aux parents. – Démarrage de la bibliothèque municipale : reste un problème informatique à régler avec les communes voisines avant ouverture. Nous ferons une journée « portes ouvertes » en début 2018. – Rentrée d'école 2018 : la mairie de St Georges a donné son accord pour le regroupement avec Dampierre ; compte tenu de la baisse des effectifs dans nos deux communes, nous attendons la décision de l'Education Nationale. – Dépôts répétés de détritux à côté des bennes à verre aux Marnières : une plainte a été déposée à la gendarmerie, qui enquête et prendra les sanctions nécessaires. – Réunion du Conseil de Développement le 27 novembre. – Démission le 9 novembre d'une conseillère municipale pour raisons personnelles, transmise à Madame la Préfète ; pas de remplacement à prévoir.

## Nos valeurs:

Proximité - Universalité  
Citoyenneté - Respect de la personne



Vous souhaitez aider les autres? Permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie ?

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.



Rejoignez nous,  
envoyez vos lettres de  
motivation et CV à  
[info.fede18@admr.org](mailto:info.fede18@admr.org)

## Devenez bénévole

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en a forcément une qui vous intéresse !

## L'ADMR est là pour vous soutenir !!

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne  
(*Toilette, repas, habillage...*)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez nous au 02 48 24 03 07 ou via notre site internet [www.fede18.admr.org](http://www.fede18.admr.org)

## Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

### Respecter les distances minimales

**(Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :**

► Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative ►  
pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

### Responsabilités du propriétaire des végétaux

**(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)** Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

### Entretenir les plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire doit **couper les branches qui dépassent la limite séparative** et avancent sur le terrain voisin. **Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

### Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

► Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

► Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. ► La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

**La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.** Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

**Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)**

**Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.**

**(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).**

## Infos

**DELN69\_2017 – Augmentation du tarif des repas vendus à la cantine scolaire à partir du 1er janvier 2018**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale d'une délibération n°32 du 20 octobre 2017 émanant du conseil d'administration de la maison de retraite de Graçay et, concernant l'augmentation du prix du repas pour la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2018.

Le repas sera donc facturé 3.65 € à la commune de Dampierre-en-Graçay.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire à compter du 01 janvier 2018.

Il fixe ce nouveau tarif :

- 3,20 € prix d'un repas
- 25.60 € prix de la carte (pour 8 repas)



**L'État simplifie mes démarches dans mon département !**

### Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Imprimé par la Clic

---

## Infos Mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi : 08h30-12h

Jeudi-vendredi : 08h30-12h

Samedi : 10h-12h Tel : 02 48 75 32 42 ou rendez-vous sur

[www.dampierre-en-gracay.com](http://www.dampierre-en-gracay.com)

